

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction du Patrimoine
JPB/CGG/GW/EQ

N°366/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Air Liquide d'un renouvellement d'une convention de mise à disposition d'une bouteille tube plongeur de Dioxyde de Carbone M20 (RROA106).

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2123-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la convention n°14110686 relative à la mise à disposition d'une bouteille tube plongeur de Dioxyde de Carbone M20 (RROA106) arrivée à terme le 30 septembre 2022,

Considérant la nécessité pour la Ville de Gonesse de renouveler la convention susvisée afin d'assurer les travaux de soudure au Pôle Technique Municipal pour une durée de 5 ans et ce, à compter du 1^{er} octobre 2022,

Considérant que la facture sera transmise en début de période de contrat pour la durée totale déterminée.

DECIDE

- **De signer** avec la société Air Liquide, sise 6 rue Cognacq Jay - 75007 Paris, la convention jointe à cette décision,
- **De lui régler** la somme de 367,85 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 19 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **24 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **26 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Air Liquide du renouvellement d'un contrat

Objet de l'acte : relatif à la mise à disposition d'une bouteille tube plongeur de Dioxyde de Carbone M20 (RROA106)

.....
Date de décision: 19/10/2022

Date de réception de l'accusé 24/10/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION366

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221019-2022DECISION366-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Décision 366.pdf (99_AI-

095-219502770-20221019-2022DECISION366-AI-1-1_1.pdf)